

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi, 16 février 2012, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 17 heures**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte

et les conseillers :

Rémi Beauchesne                      Benoît Couture

Gilles Gauvreau                      Steve Leblanc

Rudy Nolette

**Est absent :** le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **2012-02-30      Contre-offre à la Municipalité de St-Fortunat dans le dossier de la Régie intermunicipale incendie des 3 Monts**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance de la demande de la Municipalité de Saint-Fortunat concernant la compensation demandée à la Régie intermunicipale incendie des trois (3) Monts ;

**Attendu que** le montant demandé par la Municipalité de Saint-Fortunat est de 30 000\$ ;

**Attendu qu'**un tableau a été préparé par le comptable, Serge Leblanc, afin de connaître la valeur nette des actifs aux livres comptables ;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Ham-Nord a étudié la demande de la Municipalité de Saint-Fortunat, en collaboration avec M. Serge Leblanc c.a.;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Gilles Gauvreau, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**Que** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte que la Régie intermunicipale incendie des trois (3) Monts présente une contre-offre à la Municipalité de St-Fortunat, laquelle contre-offre est définitive et finale pour un montant de 20 000 \$, lequel sera remboursable sur une période de dix (10) ans, sans intérêt;

**Que** le partage du montant de 20 000 \$ serait payé à parts égales entre les Municipalités des Saints-Martyrs-Canadiens et du Canton de Ham-Nord;

**Qu'**une réponse doit être transmise à la Municipalité du Canton de Ham-Nord et à la Régie intermunicipale des trois (3) Monts au plus tard le 6 mars 2012;

**Sans quoi**, à compter du 6 mars 2012, la Municipalité du Canton de Ham-Nord considérera ce refus comme le retrait de la Municipalité de St-Fortunat de la Régie intermunicipale d'incendie des trois (3) Monts, et de ce fait, de la dissolution de ladite Régie à la fin du présent contrat.

Le maire lève l'assemblée à 17 :30 h.

---

François Marcotte, maire

---

Aline Lemieux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière